

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

Direction des affaires maritimes

Arrêté du 24 novembre 2008 modifiant l'arrêté du 19 avril 2007 portant désignation des membres de la Commission nationale de sécurité de la navigation de plaisance

NOR : *DEVT0827166A*

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire,
Vu le décret n° 84-810 du 30 août 1984 modifié relatif à la sauvegarde de la vie humaine en mer, à l'habitabilité à bord des navires et à la prévention de la pollution et notamment son article 18 ;
Vu l'arrêté du 19 avril 2007 portant désignation des membres de la Commission nationale de sécurité de la navigation de plaisance,

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 19 avril 2007 susvisé est modifié comme suit :
Représentant du ministère chargé de la marine marchande affecté à un service central ou extérieur : M. Mérit (Christophe), suppléant, en remplacement de M. Keraudran (Stéphane).
Représentant du ministre chargé de la jeunesse et des sports : M. Agreke (Serge), titulaire, en remplacement de M. Debove (Christophe).
Représentant de la Fédération française motonautique : M. Vaisbroit (Marcel), suppléant, en remplacement de M. Robin (René).
Représentant des titulaires du brevet permettant le commandement de navires de plaisance à utilisation collective : M. Dufour (Jean-Marie), titulaire.

Article 2

Le directeur des affaires maritimes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.
Fait à Paris, le 24 novembre 2008.

Pour le ministre d'Etat et par
délégation :
Le directeur des affaires maritimes,
D. Cazé